

Aux directions des gymnases vaudois

**Aux directions des hautes écoles
vaudoises concernées**

Lausanne, le 22 septembre 2016

Reconnaissance des expériences d'encadrement comme équivalentes à des stages

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,

La loi cantonale sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ), entrée en vigueur en 2010, a pour but d'encourager l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes et de soutenir leurs activités extrascolaires.

Parmi les mesures édictées, l'article 30 LSAJ prévoit que les expériences d'encadrement d'enfants dans les activités de jeunesse extrascolaires — par exemple, en tant que responsable de camps de vacances, ou comme moniteur d'un atelier de peinture les mercredis après-midi, etc. — soient reconnues comme équivalentes à des stages exigés dans le cursus de la formation professionnelle.

Comme le prévoit la LSAJ, je viens de fixer les principes et les modalités d'application des conditions d'équivalences dont je vous prie de prendre connaissance dans la décision n° 151 ci-jointe. Ceux-ci ont été élaborés en collaboration avec les hautes écoles concernées et des gymnases.

Il est ainsi possible pour un-e gymnasien-ne de faire reconnaître une expérience d'encadrement d'enfants, par exemple dans un camp scout, comme équivalent — totalement ou en partie — au stage de fin de première année exigé dans le cursus de l'ECG, option « socio-éducative », et au stage de deuxième année des options « socio-pédagogique », « santé », « artistique » et « commerce-communication et information ». Il en va de même pour les stages dans le monde du travail ou non spécifiques de quatrième année des Maturités spécialisées «santé » et « travail social ».

Pour les étudiant-e-s de certaines hautes écoles, cette reconnaissance est possible dans le cadre du stage d'admission au bachelor en travail social (éésp) et du stage dans le monde du travail de l'Année propédeutique santé (La Source et HESAV).

Pour promouvoir cette nouvelle possibilité de reconnaissance auprès de vos étudiant-e-s, je vous saurais gré de bien vouloir la leur communiquer chaque année en temps utile, en leur distribuant par exemple un exemplaire de la fiche informative ci-jointe.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser directement à M. Pierre Faoro, adjoint à la DGEP ou à M. Frédéric Cerchia, délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse au SPJ.

Vous remerciant de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AL' with a long horizontal stroke extending to the right.

Anne-Catherine Lyon

Copie à :

- Mme Chantal Ostorero, Directrice générale DGES
- M. Séverin Bez, Directeur général DGEP
- M. Christophe Bornand, Chef du SPJ

Annexes : mentionnées